

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	28

VILLE DE BRIARE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 mai, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric.

Absent : Monsieur LE DEM Philippe

Absents excusés : Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame GUINAND Alexandra ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame LECLERC Sylvie.

Procuration a été donnée à :

Madame LAURENT Jacqueline donne procuration à Monsieur BOUGUET Pierre-François
Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane donne procuration à Madame NIANG Kiné
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige
Madame GUILLOT Jacqueline donne procuration à Madame VICHERAT Valérie
Monsieur GAGNEPAIN Patrice donne procuration à Madame KHEDDAR Haiate
Madame LECLERC Sylvie donne procuration à Monsieur de COURCEL Dominique

Madame VICHERAT Valérie a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2023-038 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Inscrite au titre des Monuments historiques en 1987, l'église de Briare est l'illustration d'un savoir-faire unique : les mosaïques ont été principalement réalisées avec des émaux de Briare et posées par

les ouvriers de l'usine des émaux. Elément central dans la ville, sa rénovation et son embellissement renforceront donc l'attrait touristique du centre-ville de Briare.

Une étude a révélé l'ampleur des dégradations à traiter, notamment la vétusté de la toiture, des infiltrations d'eau, des fissures, des décollements de mosaïques et la colonisation de la façade par des algues et des moisissures. La façade présente d'ailleurs le plus grand défi de cette restauration car il faudra la nettoyer tout en veillant à ne pas abîmer les mosaïques, extrêmement fragiles.

Le montant des travaux étant chiffré à 3 107 481,55 €, la commune ne peut compter uniquement sur les subventions du département et de l'Etat et sur l'autofinancement pour mener ce projet à bien. C'est pourquoi, il est proposé que la ville signe une convention avec la Fondation du Patrimoine afin d'ouvrir une souscription publique.


Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer une convention avec la Fondation du Patrimoine afin de permettre l'ouverture d'une souscription publique pour la rénovation de l'église Saint-Etienne.

Le 15 mai 2023

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET